



ECODÉTERGENT

MEGAPUR DECAP

Décapant pour émulsions de sol

Décapant puissant peu moussant pour éliminer les couches d'autolustrants à base de résines acryliques métallisées. Pour surfaces lavables sauf parquet, liège, linoleum et surfaces peintes. Il a une action chimique rapide sur tous types d'émulsions même anciennes. Il associe des propriétés émulsionnantes et dégraissantes au décapage. Ne contient pas d'éthers d'éthylène glycol (butylglycol, méthylidiglycol...). Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

Mode d'emploi

Diluer de 10 à 20 % dans de l'eau froide.
Appliquer en abondance la solution sur le sol, laisser agir 5 à 10 mn.
Passer la monobrosse équipée d'un disque noir.
Aspirer avec un aspirateur à eau.
Pour des dosages supérieurs à 20%, neutraliser par un rinçage à l'eau additionnée à un produit acide (1 bouchon pour 10 L d'eau).
Rincer à l'eau claire et vérifier le pH qui doit être compris entre 7 et 8.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation ».

Conditionnements

Emballage :
carton de 4 bidons de 5L,

Données techniques

- ▶ Aspect : liquide limpide jaune
- ▶ pH > 12,5
- ▶ Densité : 1,05 - 1,07
- ▶ Consommation : dilution de 10 % : 2 L pour 100 m².

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.
Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Ne pas utiliser sur surfaces sensibles (parquet, liège, linoleum et surfaces peintes).

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1A.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT
« Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

26-06-2023 Ind. 4 ■

